APRÈS ART. 19 TER N° 2366

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N° 526)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

Nº 2366

présenté par M. Serva, M. Mathiasin, M. Lenormand, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Jean-Louis Bricout et M. Guy Bricout

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 19 TER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.